



CARACTERISTIQUES

Largeur : 7,90 m (mur/mur)
Profondeur : 5,25 m

Scène de plain-pied

Hauteur / Perches : 3,45 m
Hauteur / Poutres : 3,20 m
6 pendrillons : 1,20 de largeur
Rideau de fond noir sur patience manuelle /
ouverture centrale

Climatisation

Gradin : banquettes 95 places

LUMIERE

Jeu à mémoire : Presto
Blocs de puissance : 24 x 2,3 Kw
Communs :
4 PC 650 W à face
3 PAR à LED Martins RVBW en contre-jour

SON

Table 01v96 Yamaha numérique
Enceintes: 2 en façade Yamaha Dxr 10 / 700 W
1 lecteur CD avec auto pause
Multi paire 12-4 p lointain

Liste des choses à savoir et à penser

- 7 projecteurs communs fournis par le théâtre (voir plans de la salle) à régler et gélatiner si nécessaire par le régisseur de la compagnie, à chaque montage avant le spectacle (voir temps de montage sur le contrat)
- Les porte-gélatines des communs seront à fournir par la compagnie.
- Possibilité d'accrocher sur le grill jusqu'à 15 projecteurs (max 2 Kw) appartenant à la compagnie (voir avec le directeur technique du théâtre)
- Le nombre de projecteurs au sol est illimité
- La compagnie vient avec ses prolongateurs de 3m et 5 m (125 prises sont réparties sur les poutres et au sol)
- Faire le plan de feu adapté à la Salle 2 et l'envoyer au directeur technique dès que possible avant le 15 mai.
- Soyez autonome, pensez aux gélatines, scotch allu, gaffeur, drisse, machinerie... vous connaissez mieux le spectacle que nous
- Le planning des services de montage sera défini par le régisseur général en fonction de chaque spectacle en amont du festival
- Le régisseur de la salle est présent pour l'accrochage, l'encodage et la mise en conformité du plateau durant le montage
- Tout le matériel lumière implanté sera vérifié, marqué, listé et **refusé si en mauvais état !**
- **Le régisseur de salle se donne droit de refuser tout matériel qui lui paraîtrait dangereux et/ou non conforme**
- 1 générale technique est prévue la veille du début du festival
- Durant le festival, 1 régisseur de salle est présent pour chaque montage et démontage, il s'occupe de faire le patch, la mise en conformité des régies son/lumière/plateau et envoie les circuits pour le réglage des communs par le régisseur de la compagnie. Il ne s'occupe ni du décor ni du matériel à installer concernant le spectacle (sauf accord préalable entre les deux parties)
- Pour la compagnie qui va jouer, les loges sont à disposition 20 minutes après le début du spectacle précédent
- Prévenir le directeur technique si le spectacle comporte des artifices, pyrotechnie, machine à fumer, confettis...
- Etre en possession de tous les PV nécessaires concernant les éléments de décor

à savoir pour la Compagnie...

- La compagnie a l'obligation d'être accompagnée de régisseur(s) professionnel(s)
- Médecine du travail **impérativement** à jour pour tous les intermittents